



# GLACY

Global Action on Cybercrime  
Action globale sur la cybercriminalité

## Résumé du projet

Titre du projet: Action Globale sur la Cybercriminalité (GLACY)

Durée: 36 mois (novembre 2013 – novembre 2016)

Budget: 3,35 millions EUR

Financement: Union européenne (l'instrument de stabilité, IdS) et le Conseil de l'Europe

Le projet a une portée globale et a été conçu pour soutenir de manière pragmatique les Etats prêts à mettre en œuvre la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

Le présent projet est financé en tant qu'action visant à lutter contre le crime organisé au titre de la composante à long terme de l'instrument de stabilité de l'Union européenne. Il est cofinancé par le Conseil de l'Europe.

L'objectif spécifique du présent projet est:

- de permettre aux autorités judiciaires pénales de s'engager dans la coopération internationale en matière de cybercriminalité et de preuve électronique sur le fondement de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité.

Il est prévu qu'à la fin du projet:

- jusqu'à 70 Etats participent dans les efforts internationaux en matière de cybercriminalité en utilisant la Convention de Budapest comme cadre commun
- la législation et les moyens en matière de justice pénale soient renforcés afin de permettre l'augmentation d'enquêtes, de poursuites et de jugements dans les affaires liées à la cybercriminalité et à la preuve électronique
- la coopération internationale policière et judiciaire soit accrue
- les organisations de secteurs privés ou publics soient capables d'échanger des informations conformément aux exigences en matière de protection des données
- les progrès accomplis soient évalués et que les résultats soient pris en compte dans les politiques et stratégies futures.

[www.coe.int/cybercrime](http://www.coe.int/cybercrime)

Funded  
by the European Union  
and the Council of Europe



EUROPEAN UNION

COUNCIL OF EUROPE

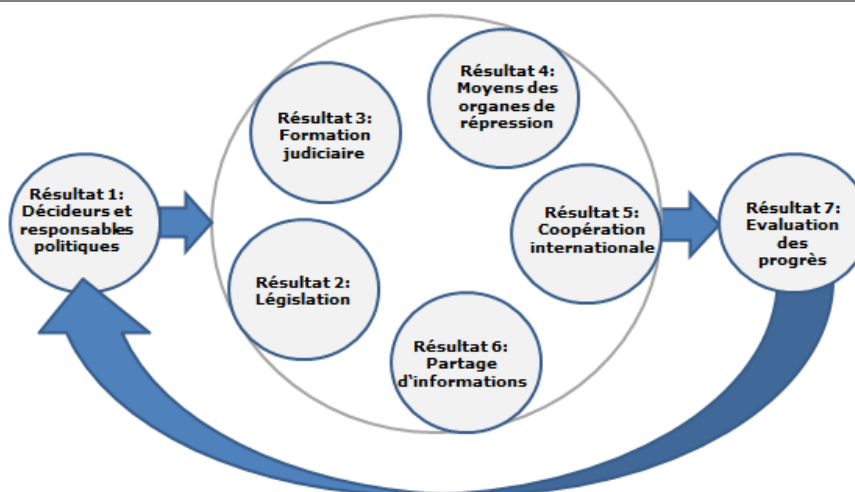


CONSEIL DE L'EUROPE

Implemented  
by the Council of Europe

## Objectifs et résultats attendus

|                     |   |
|---------------------|---|
| Objectif général    | Prévenir et combattre le crime organisé   |
| Objectif spécifique | Permettre aux autorités judiciaires pénales de s'engager dans la coopération internationale en matière de cybercriminalité et de preuve électronique sur la base de la Convention de Budapest   |
| Résultat 1          | Mobilisation des décideurs:<br>Les décideurs des pays couverts par le projet sont conscients des menaces en matière de cybercriminalité et des implications en matière d'Etat de droit et de droits de l'homme et ont identifié les priorités stratégiques en matière de cybercriminalité   |
| Résultat 2          | Harmonisation de la législation: des modifications législatives sont rédigées afin de rendre la législation nationale intégralement conforme aux exigences de la Convention sur la cybercriminalité (STCE 185) et d'améliorer les lois et règlements en matière de protection des données et de protection des enfants sur l'internet |
| Résultat 3          | Formation judiciaire:<br>Compétences renforcées pour les juges et procureurs dans les affaires liées à la cybercriminalité et à la preuve électronique  |
| Résultat 4          | Moyens des organes de répression:<br>Renforcement des compétences spécifiques et des institutions d'enquêtes en matière de cybercriminalité et de preuve électronique   |
| Résultat 5          | Coopération internationale:<br>Renforcement de la coopération internationale des forces de répression et judiciaire sur la base du chapitre III de la Convention de Budapest sur la cybercriminalité  |
| Résultat 6          | Partage d'information:<br>Développement du partage d'information entre les secteurs privé et public et inter organisations en conformité avec les normes de la protection des données   |
| Résultat 7          | Evaluation des progrès:<br>Les gouvernements sont capables d'évaluer les progrès faits en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugements en cybercriminalité et dans les affaires impliquant la preuve électronique y compris en matière de coopération internationale   |



## Contact

Conseil de l'Europe  
Bureau de Programme sur la cybercriminalité (C-PROC)  
[Alexander.seger@coe.int](mailto:Alexander.seger@coe.int)